

EDITO

Qui sont les représentants des Français d'Italie ?

Les Français d'Italie sont représentés par :
(accédez aux informations personnelles en cliquant sur les noms)

Quatre **conseillers à l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE)**, élus en 2006 au suffrage universel direct pour la circonscription Italie-Malte-Saint-Marin-Saint-Siège, dont deux sur la liste Français du monde – adfe :

- [M. René Georges MAURY](#), résidant à Naples, successeur de Dominique DEPRIESTER élu en 2006 sur la liste "ADFE – Français du monde – Des élus de gauche pour les Français d'Italie", inscrit au groupe "Français du monde - adfe" à l'AFE
- [Mme Armanda MIRANDA](#), résidant à Varèse, élue en 2006 sur la liste "ADFE – Français du monde – Des élus de gauche pour les Français d'Italie", inscrite au groupe "Français du monde - adfe" à l'AFE
- [M. Robert LABRO](#), résidant à Bordighera, élu en 2006 sur la liste "Liste UMP des Français d'Italie avec Nicolas Sarkozy", inscrit au groupe "Rassemblement des Français de l'Etranger/RFE" à l'AFE
- [M. Georges PAPA](#), résidant à Milan, successeur de Raymond PETRI-GUASCO élu en seconde position en 2006 sur la liste "Union des Français d'Italie", hors groupe à l'AFE

Le Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger exerce son mandat :

- localement dans sa circonscription où il représente la communauté française au sein de différentes instances : comités consulaires (emploi et formation professionnelle, bourses scolaires, aide aux anciens combattants, action et protection sociale), commissions organisées à l'Ambassade (plans de sécurité, réunions spécifiques), conseils d'établissement des écoles.
- à Paris lors des sessions de l'AFE où tous les sujets intéressant les Français hors de France sont traités : les affaires sociales, la sécurité et les services consulaires, l'enseignement français à l'étranger, la promotion de la culture et les opérateurs audiovisuels francophones (RFI, TV5, France 24), l'emploi et la fiscalité, etc.

Une **députée des Français de l'étranger** élue en 2012 pour la 8^{ème} circonscription Chypre-Grèce- Israël-Italie-Malte-Turquie : [Mme Daphna POZNANSKI-BENHAMOU](#) (Parti socialiste)
adresse mail : 8eme.circonscription@gmail.com

Le député des Français de l'étranger a, comme tout député, un rôle à la fois national et local :

- national lorsqu'il s'agit de débattre sur les orientations que doit prendre la société française, principalement à travers les lois.
- local lorsqu'il peut être l'écho des préoccupations spécifiques du territoire où il a été élu auprès du gouvernement, des instances de l'exécutif national, ou des administrations centrales. La particularité pour le député des français de l'étranger tient dans la diversité de sa circonscription. L'autre particularité essentielle est que la Loi française n'a pas cours sur ces territoires, d'où des domaines d'interventions plus limités qu'en France.

Douze **sénateurs des Français de l'étranger**, élus au suffrage indirect par les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). [Les quatre sénateurs membres de Français du monde](#) sont :

- [Mme Kalliopi ANGO-ELA](#), élue en 2012 en remplacement de Mme Conway-Mouret nommée ministre des Français de l'étranger
- [M. Jean Yves LECONTE](#), élu en 2011
- [Mme Claudine LEPAGE](#), élue en 2008
- [M. Richard YUNG](#), élu en 2004

Le rôle des sénateurs représentant les Français établis hors de France est le même que celui de tout autre sénateur, mais leur circonscription est le monde entier moins la France (métropole et outre-mer). Ils ne

représentent pas les Français de tel ou tel pays en particulier, même si, dans les faits, chaque sénateur a une ou plusieurs zones privilégiées. Traits d'union entre le Sénat et les expatriés, les sénateurs des Français de l'étranger sont aussi des promoteurs actifs de la présence française dans le monde et du rayonnement international de la langue et de la culture françaises.

Voir le site du sénat au service des Français de l'étranger www.expatries.senat.fr

LA RUBRIQUE DE LA SECTION Fdm-adfe de ROME et du LATIUM

Dîner-débat « la politique italienne pour les nuls »

Une cinquantaine de personnes ont assisté le 30 novembre à la table-ronde qui a réuni deux dirigeants nationaux de la gauche italienne :

- Gennaro MIGLIORE, Sinistra Ecologia e Libertà,
- Jean Leonard TOUADI, Partito Democratico, qui avait déjà participé à un de nos dîners-débats antérieurs, sur « *L'immigration en Italie* ».

Irene BREGOLA, Partito della Rifondazione comunista, a été malheureusement empêchée par une grève des trains.

Le débat était modéré par Sandro de TONI, ancien élève du lycée, binational, attaché parlementaire depuis près de 30 ans, qui avait déjà modéré notre dernier débat sur « *La crise économique actuelle en Italie et en Europe* ». La salle est intervenue pour des questions-réponses, élargissant un débat qui a permis de faire le point et de mieux comprendre le travail des politiques, les enjeux, et les choix difficiles auxquels le pays est confronté.

Le repas avait été entièrement préparé par des membres du bureau (entrée : salades composées – plat principal : bœuf bourguignon ou poulet au curry – vin – desserts : gâteau au chocolat, tarte aux pommes ou tiramisù).

Cette soirée intéressante et conviviale a pu être organisée grâce à M. le Proviseur du Lycée qui a mis à notre disposition la salle du réfectoire de la Villa Strohl-Fern. Les participants en redemandent!

A propos de politique italienne, des informations à suivre au jour le jour avec [le blog](#) de Philippe RIDET, correspondant du "Monde" en Italie, et une [analyse des primaires-italiennes](#) par Gaëlle BARRÉ, présidente de la section Fdm-adfe de Florence.

Comité Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale de Rome

Un membre du bureau de la section a assisté le 26 novembre dernier au Comité Consulaire pour la Protection et l'Action sociale présidé par le Consul, M. Jérôme CHALENÇON (voir ci-dessous l'article consacré aux attributions des CCPAS). Y étaient conviés les Conseillers AFE, les représentants des associations reconnues d'utilité publique (Fdm-adfe et Union des Français de Rome et Latium); les représentants des organismes locaux d'entraide et de solidarité (à Rome Les Dames de Saint-Louis, à Palerme la Société de Bienfaisance de Sicile, à Naples L'Amicale des Français de Naples et de l'Italie du Sud).

Les crédits à disposition pour 2012 étaient de 54 204€ (29 bénéficiaires), auxquels le Poste a ajouté un complément de crédit de 4000€ euros pour 25 secours occasionnels (aux Français de passage). 30 500€ ont été versés aux organismes locaux d'entraide et de solidarité, dont 22 000€ aux Dames de Saint-Louis; 3 500€ à la Société de Bienfaisance de Sicile; 5 000€ à l'AFNIS.

Pour l'exercice 2013 sont proposés: 54 549€ (+ 6,2% par rapport à 2012) pour les allocations versées par le CCPAS ; 24 000€ aux Dames de Saint-Louis; 5 000€ à l'AFNIS; 4 000€ à la Société de Bienfaisance de Sicile.

Café-rencontre mensuel du 8 novembre

Notre premier café à l'*Œnothèque Al vino al vino*, au 19 via dei Serpenti, a réuni 6 participants du bureau de la section Français de monde de Rome et 7 autres personnes. Nous avons fait connaissance en partageant un verre et des informations sur notre association, son but et ses activités.

Café-rencontre mensuel du 13 décembre

Lors de notre 2^{ème} Café Mensuel, le bureau Fdm-adfe a souhaité, avant les fêtes de Noël, clôturer l'année par une soirée Dégustation de vins pétillants italiens à l'*Œnothèque "Al vino al vino"*, Via dei Serpenti, à 19h.

En présence de nos deux intervenants, Mme Nicoletta TETI, sommelière et spécialiste des vins effervescents, et de M. Peter LERCHER, sommelier et spécialiste de l'analyse sensorielle des vins, nous avons accueilli une vingtaine d'adhérents et de sympathisants Fdm-adfe, passionnés de dégustation.

Après une présentation sur la Classification des vins en Italie (IGT, DOC, DOCG), sur les deux méthodes d'élaboration de vins effervescents (Méthode Charmat et méthode Champenoise), et sur les précautions d'ouverture d'une bouteille et de la température de service, nous avons dégusté trois "Spumanti" des régions de

la Vénétie et de la Lombardie :

- Conegliano Valdobbiadene - Prosecco Brut - Domaine Bisol
- Oltrepo Pavese - Pinot Nero Brut - Domaine Monsupello
- Franciacorta - rosé Brut - Domaine Ricci Curbastro

Cette soirée festive et conviviale a été très appréciée par tous les participants et s'est terminée dans une ambiance chaleureuse vers 21h.

Prochaines activités

Nos activités sont ouvertes à tous. La plupart nécessitent une inscription, qui nous permet de prévoir une organisation adaptée, et une participation financière, avec en général un tarif préférentiel pour nos adhérents. Si vous n'êtes pas adhérent mais souhaitez être tenu au courant et pouvoir vous inscrire à ces activités en figurant sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à nous le signaler par mail à fdmadferoma@gmail.com.

Le bureau de la section vous propose une rencontre mensuelle tous les 2^{ème} jeudi du mois à 19h au café Al vino al vino, via dei Serpenti, 19 dans le quartier Monti, métro Cavour. Cette activité sera généralement d'accès libre, sans inscription ni participation financière en dehors de la consommation, sauf cas particulier comme la dégustation du 13 décembre. Prochains rendez-vous le **10 janvier** et le **14 février**.

Puis nous vous proposons **vendredi 18 janvier** à 20h30 au Palazzo delle Esposizioni, la visite de l'exposition Robert Doisneau « Paris en liberté », guidée par notre spécialiste du huitième Art, Michel BÉDOUIN.

LA RUBRIQUE DES FRANCAIS DU MONDE

Attributions du Comité Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale (CCPAS)

Le principe d'une solidarité nationale à l'égard des Français de l'étranger les plus démunis est une spécificité française sans équivalent. La France est le seul pays en Europe à avoir mis en place un système d'aide sociale au-delà des secours d'urgence et des rapatriements. En 2012, 16 millions d'euros ont été dépensé par les postes consulaires au titre des activités des CCPAS. Ces crédits ont permis de verser des allocations mensuelles à 5 077 personnes. A ces bénéficiaires s'ajouteront les bénéficiaires d'aides ponctuelles décidées en cours d'année (secours occasionnels pour les Français résidents et aides exceptionnelles pour les Français de passage).

Le Comité Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale se réunit une fois par an pour examiner les propositions d'attribution d'aides sociales aux Français en difficulté résidant en Italie (personnes handicapées, personnes âgées ayant de faibles ressources, enfants en détresse...).

L'avis des membres du CCPAS est également sollicité sur les demandes de subvention aux organismes locaux d'entraide et de solidarité. Ces organismes (associations de droit local dans la majorité des cas) sont des partenaires privilégiés pour l'État dans son action en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigées par des bénévoles, ils jouent un rôle précieux et complémentaire de celui de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solutions dans le cadre réglementaire du CCPAS.

Les services consulaires aident également, le cas échéant, les résidents français de Leur circonscription respective dans leurs démarches auprès des autorités italiennes pour obtenir les prestations sociales (invalidité, pension, minimum vieillesse...) auxquelles tout résident sur le territoire italien a droit.

Ces aides font partie de vos droits en tant que Français expatriés. Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter votre consulat.

Pour plus d'information, voir :

- le Projet de loi de finances pour 2013 - Action extérieure de l'État – Français à l'étranger et affaires consulaires sur le site senat.fr.
- Le dernier n° du magazine Français du monde d'octobre-novembre, consacré à l'expatriation sans filet, extrait du sommaire :
 - Françaises en situation difficile en Afrique centrale
 - Femmes : des revenus encore inférieurs
 - Expatriation et dépendance liée à l'âge
 - Prise en charge du handicap à l'étranger : témoignage
 - Rester à tout prix aux Etats-Unis : un choix à hauts risques
 - Expatriés sans protection sociale en Asie

Couples en Europe

Bonne nouvelle pour les couples mixtes ou ceux qui résident à l'étranger : un nouveau site vient de s'ouvrir présenté notamment par *Notaries of Europe* et *the European Notariat Network* et cofinancé par la Commission européenne. www.coupleseurope.eu/fr

Ce site, en 21 langues, contient beaucoup d'informations sur les régimes matrimoniaux en vigueur en Europe et répond à de nombreuses questions que peuvent se poser des personnes qui ont épousé ou souhaitent épouser une personne d'un autre pays et des couples vivant dans un pays autre que leur pays d'origine. Les régimes matrimoniaux, qui varient d'un pays à l'autre, ont en effet des conséquences non négligeables pour la répartition des biens d'un couple en cas de divorce ou de décès ainsi qu'en cas d'endettement d'un des conjoints.

Voici quelques-unes des questions traitées :

- Quelle loi s'applique?
- Existe-il un régime matrimonial légal et dans l'affirmative, que prévoit-il?
- Comment les époux peuvent-ils organiser leur régime matrimonial?
- Le régime matrimonial peut-il ou doit-il être enregistré?
- Quelles sont les conséquences d'un divorce/d'une séparation?
- Quelles sont les conséquences du décès?
- Votre droit national prévoit-il un régime matrimonial spécial pour les couples multinationaux?
- Que prévoit la loi pour les biens des partenaires enregistrés et non-enregistrés?
- A quelle autorité compétente doit-on s'adresser en cas de litige ou autres questions juridiques?

AGENDA

jeudi 10 janvier à 19h au café Al Vino al vino: un café mensuel, pour se retrouver autour d'un verre.

mercredi 14 janvier à 18h30: réunion du bureau de la section Fdm-adfe de Rome et du Latium

vendredi 18 janvier à 20h30 Palazzo delle Esposizioni: visite de l'exposition Robert Doisneau « Paris en liberté ».

jeudi 14 février à 19h au café Al Vino al vino: un café mensuel, pour se retrouver autour d'un verre.

INFOS PRATIQUES

Allô Service Public 39 39

Les Français de l'étranger ont souvent des problèmes pour obtenir des renseignements administratifs d'abord parce qu'ils ne savent pas toujours à quelle administration s'adresser et aussi parce que de nombreuses administrations ont des numéros de téléphone en 0800 qui ne sont pas toujours accessibles de l'étranger ou à des tarifs prohibitifs.

Il existe cependant un dispositif de renseignement interministériel à partir d'un numéro unique, le 39 39. Vous pouvez y obtenir des informations de façon personnalisée et anonyme sur vos droits, sur les démarches que vous devez accomplir et sur les obligations à respecter.

Depuis l'étranger, il est possible d'accéder à ce service en composant le **+33 1 7360 3939**.

Il peut être joint du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 18h (heures de Paris)

Vous pourrez trouver plus de détails en [cliquant ici](#).

Pour finir, n'oubliez pas que le site service-public.fr est une mine d'informations sur vos droits et vos démarches.

Concrétisez votre soutien à Fdm-adfe, rejoignez-nous et [adhérez à](#)

Français du monde-adfe - Section de Rome et du Latium

fdmadferoma@gmail.com

www.adfe.it

www.francais-du-monde.org

N'hésitez pas à diffuser largement la lettre d'information de Fdm-adfe section de Rome et du Latium

NB: en application du code électoral, vos élus ont accès à la liste électorale de leur circonscription, ainsi qu'aux mails qui y sont portés pour les Français de l'étranger. Cet envoi n'a pas pour objectif d'encombrer inutilement votre messagerie, mais bien d'informer les ressortissants français de Rome et ses environs. Il vous suffit de cliquer ci dessous ou de nous envoyer un message pour que votre mail soit supprimé de notre fichier.